

1983-84. Le Bureau de la recherche et du développement énergétiques, du ministère fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR Canada) sert de secrétariat au Comité interministériel de la recherche et du développement énergétiques. En mai 1982, une augmentation de \$40 millions était annoncée aux fins du financement de la R-D, ce qui a porté à \$288.8 millions le budget global consacré par le gouvernement central à la recherche et au développement énergétiques en 1982-83.

11.2.4 Législation

En 1982, le Parlement a passé huit nouvelles lois autorisant légalement diverses initiatives du PEN. En voici la liste: Loi modifiant la Loi sur la société Petro-Canada; loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la Loi sur l'examen de l'investissement étranger; loi concernant la surveillance du secteur énergétique et modifiant la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie et la Loi sur l'économie de pétrole et le remplacement du mazout; Loi sur les normes de consommation de carburant des véhicules automobiles; loi modifiant la Loi sur l'administration du pétrole et édictant des dispositions se rattachant à cette loi; loi modifiant la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes et loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'Énergie.

La Loi sur l'administration de l'énergie (LAE), adoptée par le Parlement en 1982, donne à l'État fédéral l'autorisation légale d'appliquer aux ressources pétrolières certaines mesures fiscales existantes, y compris la redevance spéciale pour la canadienisation (qui assure des recettes au gouvernement fédéral en vue de l'acquisition d'intérêts dans les ressources pétrolières), et la redevance de recouvrement en matière de carburants de soufre (pour couvrir les frais supplémentaires de transport qu'occasionne l'acheminement du pétrole brut entre Montréal et les raffineries de l'Atlantique). En outre, la Loi sur l'administration de l'énergie a haussé le plafond de la redevance d'exportation sur le pétrole et la redevance d'indemnisation pétrolière (RIP) et a élargi la portée de cette RIP, rendant ainsi possible l'application d'un régime de fixation du prix pondéré.

Vers le milieu de 1982, le Parlement a passé une loi établissant la Société coopérative de l'énergie (SCE); il s'agit d'une association d'institutions coopératives de finances et de commercialisation qui interviennent activement dans l'industrie pétrolière du Canada. Le gouvernement fédéral a octroyé une somme atteignant \$100 millions, sur une période de cinq ans se terminant en 1987, à titre de contrepartie des fonds d'investissement fournis par les organismes de coopération participants.

11.2.5 Sources d'énergies renouvelables

L'activité des secteurs public et privé dans la mise en valeur des sources d'énergies renouvelables n'a pas cessé de s'accroître, notamment par suite de

l'adoption du PEN. Les dépenses que le fédéral a consacrées aux programmes d'énergies renouvelables en 1982-83 ont été estimées à \$28.5 millions, tandis que \$34 millions y ont été attribués pour 1983-84. Ces fonds servent à des travaux de recherche et de développement, ainsi qu'à des projets de démonstration portant sur les techniques d'exploitation des énergies renouvelables autres que l'électricité produite au moyen de vastes aménagements hydrauliques.

Biomasse. Un programme d'énergie renouvelable axé sur l'industrie forestière (ERIF) a été conçu pour accroître l'utilisation de la biomasse (bois, déchets municipaux et agricoles, et tourbe) comme source d'énergie. Au milieu de 1983, des subventions totalisant \$58 millions et englobant 124 projets avaient déjà produit d'excellents résultats, notamment la création de 5,900 nouveaux emplois à temps plein, des économies de combustible représentant plus de 7 millions de barils de pétrole par année, et des investissements d'au-delà de \$375 millions en matériels et services canadiens de la part du secteur privé.

Tôt en 1982, la Canertech Inc. a annoncé qu'elle s'engageait, à Saint-Juste-de-Bretenières (Québec), dans un projet pilote ayant pour but de faire la démonstration des techniques de transformation de la biomasse forestière en gaz de synthèse. Cette société a investi \$5 millions dans ce projet. La Canertech Inc., qui a établi son siège social à Winnipeg en mai 1981, est une société de la Couronne créée aux termes du PEN pour soutenir la production commerciale d'énergies renouvelables et les techniques d'économie d'énergie.

Énergie solaire. Des progrès ont été réalisés au chapitre de la diversification de l'approvisionnement en énergie et de la réduction des coûts de chauffage, grâce à différentes mesures telles que le programme de démonstration des chauffe-eau solaires, qui a financé l'installation de presque 2,000 chauffe-eau solaires dans 40 projets distincts répartis à travers le Canada.

Énergie éolienne. Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) et l'Hydro-Québec ont collaboré au projet Éole, comportant l'étude technique et la construction de l'un des aérogénérateurs les plus puissants du monde. Selon les prévisions, l'exploitation de la nouvelle éolienne devait commencer en 1983 et donner lieu à l'ouverture d'un vaste marché tant au pays qu'à l'étranger. Le gouvernement fédéral a fourni un total de \$17.6 millions pour ce projet.

11.3 Offre et demande d'énergie

Le Canada satisfait ses besoins en énergie primaire par le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'uranium et l'hydro-électricité. Dans la consommation d'énergie primaire, la proportion du pétrole comme source a été de 54.5 % en 1979; celle du gaz naturel, de 23.0 %; celle du charbon, de 11.0 % et celle de l'hydro-électricité et de l'énergie nucléaire, d'environ 11.5 %.